

source fond de carte IGN - SCAN 100

## 2. Définition des premières mesures d'évitement et de réduction

	Aire d'étude éloignée			Aires d'étude intermédiaire et rapprochée				
	SRCAE / CARMEN	Entités paysagères	Sites et paysages majeurs	Contexte éolien	Géomorphologie	Sites / paysages majeurs + monuments historiques / patrimoine local non protégé	Tourisme	Habitat
État initial	<p>La zone d'implantation potentielle s'inscrit dans une zone de vigilance à l'éolien, en limite d'un pôle de structuration proposé dans le SRCAE.</p> <p>Des espaces considérés comme sensibles se situent à proximité comme les paysages de vallées (vallée des Trois Doms) et les ZPPAUP au sud, notamment celle de Saint-Martin-aux-Bois.</p>	<p>Le projet est à l'interface entre les paysages de plateau du Pays de Chaussée et le paysage des vallées de l'Avre et des Trois Doms.</p> <p>L'entité de vallée est plus boisée que celle de plateau grâce à la présence des ripisylves larges</p> <p>Les points de vues principaux se situent sur les plateaux au sud et à l'est ainsi que depuis le promontoire de Montdidier.</p>	<p>Les sites et paysages majeurs sont nombreux au sein de l'aire éloignée.</p> <p>Les plus proches correspondent à des secteurs sauvegardés : vallée de l'Avre au nord et ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois et Vaumont au sud.</p> <p>Le patrimoine Unesco de Folleville, à l'ouest vient compléter les vigilances principales.</p>	<p>Le contexte éolien est dense au sein de l'aire d'étude intermédiaire.</p> <p>La ZIP se situe en marge d'un arc de développement éolien nord entre Saint-Just-en-Chaussée et Roye. Elle vient toutefois s'accrocher au parc existant du Moulin à Cheval et du projet validé des Garaches.</p> <p>Le Champ Feuillant, un autre projet validé, à l'ouest est situé à environ 2 km.</p>	<p>Le plateau agricole est incisé par les vallées des Trois Doms, de l'Avre et à plus grande distance de la Noye (à l'ouest), de l'Aronde et du Matz (au sud est) et de l'Arré (au sud ouest)</p> <p>Le vallonnement qui en résulte est faiblement marqué.</p> <p>Les ripisylves, larges, réduisent les sensibilités potentielles des vallées les plus proches.</p>	<p>Les principaux enjeux sur le territoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les églises protégées au titre des Monuments historiques notamment Montdidier, Piennes-Onvillers, Tricot, Maignelay-Montigny, Grivesnes, Davenescourt.</li> <li>- L'ancienne abbaye de Saint-Martin-aux-Bois;</li> <li>- Le monument historique non religieux le plus proche : l'hôtel de ville de Montdidier.</li> </ul> <p>Le patrimoine local risquant le plus d'être impacté par le projet réside dans les quelques églises périphériques à la zone d'implantation potentielle.</p>	<p>Les pôles touristiques dans le périmètre d'étude sont limités aux villes périphériques qui servent de point de départ vers le territoire qui l'entoure. Compiègne et Amiens sont en dehors de cette aire d'étude. L'attrait touristique est de ce fait limité.</p> <p>Le grande majorité du tourisme en dehors de ces pôles est un tourisme vert.</p>	<p>L'habitat est dispersé sur le plateau en petits villages et parfois en fermes isolées.</p> <p>Cela a pour conséquence une multiplication des sensibilités vis-à-vis de l'habitat.</p>
Mesures d'évitement et de réduction	<p>S'écarter au maximum des espaces considérés comme sensibles, notamment de la zone de protection de Saint-Martin-aux-Bois.</p>	<p>S'écarter des vallées semble être une priorité. La végétation existante limitera les visibilitées potentielles une fois passés les premiers kilomètres.</p>	<p>Les propositions d'implantation devront prendre en compte les espaces les plus sensibles de manière à limiter ou éviter les impacts visuels depuis les sites.</p>	<p>L'éolien étant très présent, il est nécessaire de proposer un projet logique par rapport aux implantations existantes et en devenir.</p> <p>La question des gabarits devra également être étudiée pour obtenir une cohérence visuelle entre les parcs.</p>	<p>S'écarter des vallées et opter pour une implantation limitant les impacts visuels sur celles-ci.</p> <p>L'impact sur la vallée des Trois Doms pourra être minimisé sans pour autant être occulté.</p>	<p>Proposer une implantation limitant les impacts visuels sur le patrimoine le plus proche.</p> <p>Des photomontages devront être réalisés pour vérifier les impacts et justifier l'implantation définitive au regard de ces impacts potentiels.</p>	<p>Pas de mesure spécifique.</p>	<p>Pas de mesure spécifique possible. Les impacts devront être étudiés au cas par cas.</p>

### 3. Transects paysagers



Trois transects ont été réalisés au coeur de l'aire d'étude rapprochée de manière à comprendre les interactions entre le territoire et la zone d'implantation potentielle.

Les critères de tracé de ces transects comprennent, a minima, les perturbations topographiques les plus proches (vallées et vallons), les interactions avec les parcs éoliens connexes, les villages et bourgs périphériques et les éléments patrimoniaux les plus sensibles au sein de l'aire rapprochée.

**La coupe A** orientée ouest - est prend en compte la relation avec le parc éolien du Moulin à Cheval, les deux entités étant positionnées de part et d'autre de la vallée des Trois Doms.

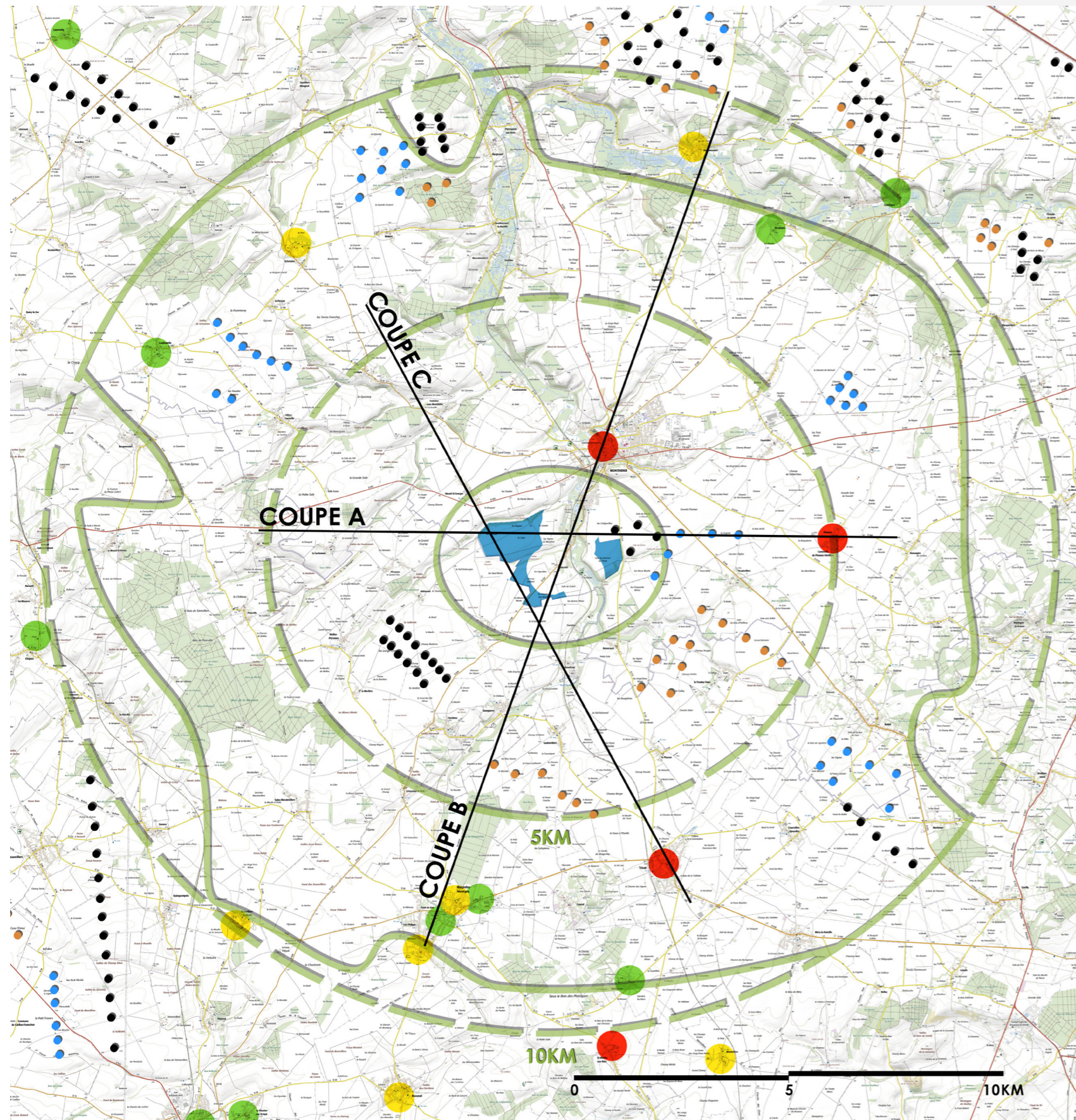
Elle est également l'occasion de comprendre la relation topographique avec l'église protégée de Piennes.

**La coupe B** orientée sud-ouest - nord-est suit le tracé de la vallée des Trois Doms d'Ayencourt et Montdidier (pôle patrimonial estimé comme étant le plus sensible) sur sa partie centrale.

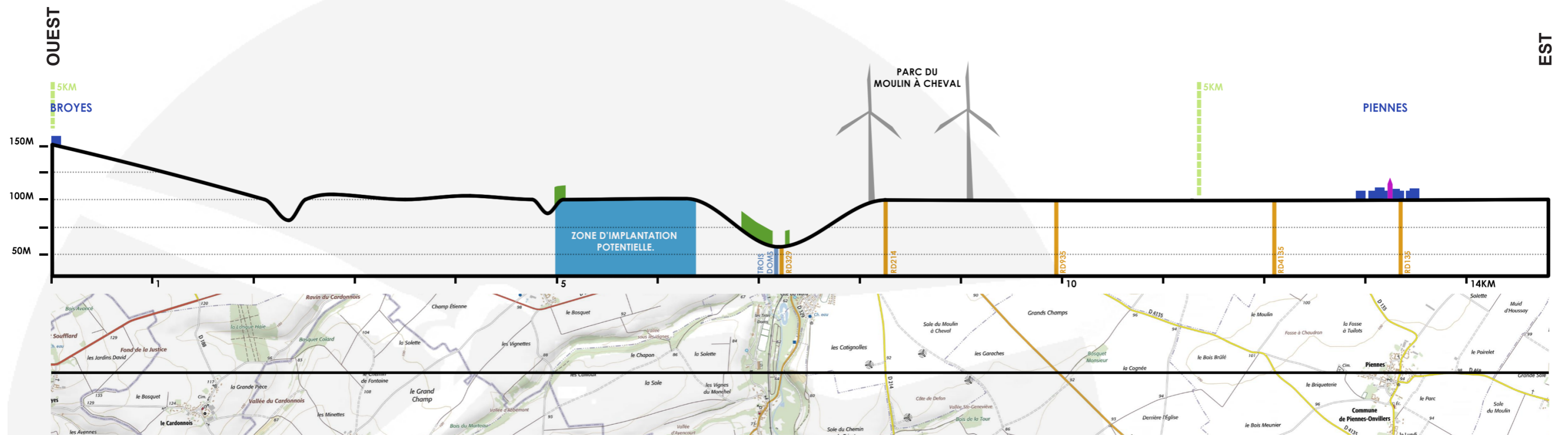
Elle prend en compte le second pôle patrimonial du périmètre rapproché, le village de Maignelay-Montigny avec notamment ses deux clochers protégés au titre des Monuments historiques et rejoint la vallée de l'Avre, au nord.

**La coupe C** orientée nord-est - sud-ouest s'intéresse tout particulièrement aux villages les plus proches n'étant pas encore traités par les deux coupes précédentes : Mesnil-Saint-Georges et Domfront en passant par les deux axes de circulation majeurs pour les perspectives sur le projet : la RD930 au nord et la RD329 passant par la zone d'implantation potentielle.

Cette coupe est également prolongée jusqu'à Tricot, où l'église protégée au titre des monuments historiques, présente une forte sensibilité à l'éolien.



## COUPE A



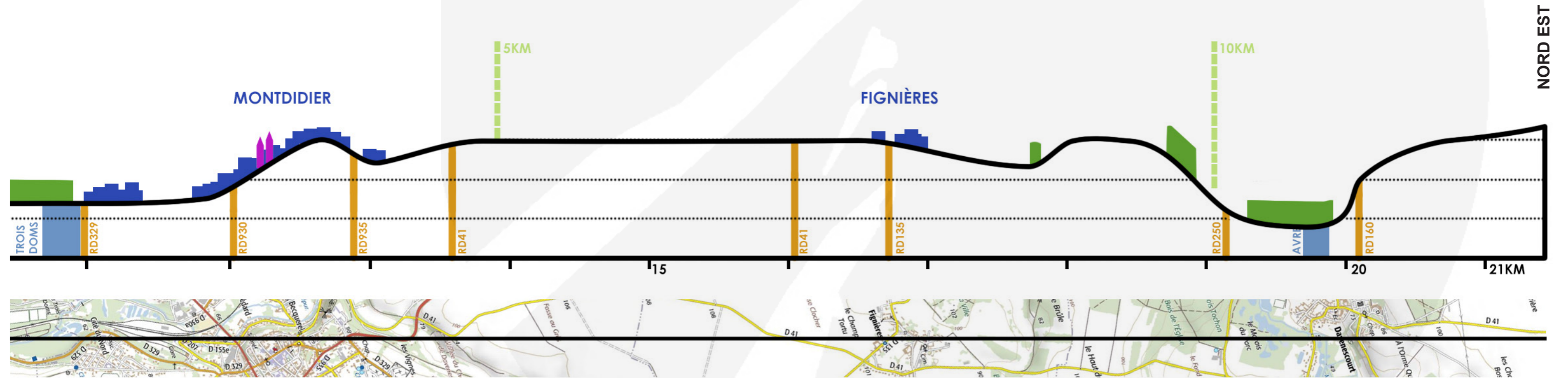
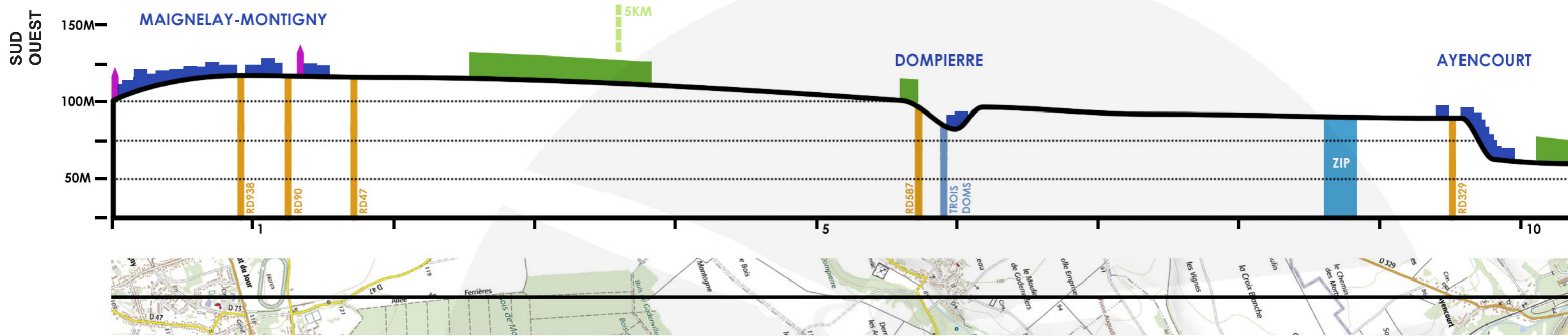
**Note importante :** Toutes les coupes présentées ont un rapport d'échelle entre l'axe des abscisses et l'axe des ordonnées de 5/1. L'altimétrie a été multipliée par 5 par rapport à la distance pour faciliter la lecture de la topographie. Cela induit, notamment sur la coupe ci-dessus des impressions de domination visuelle des éoliennes sur le paysage bien plus évidentes qu'en réalité.

Les éoliennes du parc du Moulin à Cheval et du projet des Moulins de Monchel sont situées de part et d'autre de la vallée des Trois Doms sur des plateaux à des altimétries équivalentes.

Les coupures visuelles liées à la végétation ne sont présentes qu'au sein des vallées au travers des ripisylves plus ou moins larges. Sur les plateaux, les perspectives sur l'éolien existant et sur le projet seront longues (plus de 5 km).

L'interaction visuelle, sur la coupe, entre Piennes et son église et le parc du Moulin à Cheval est directe. On note effectivement des covisibilités sur le terrain. Les éoliennes projetées des Moulins de Monchel pourront connaître des effets similaires.

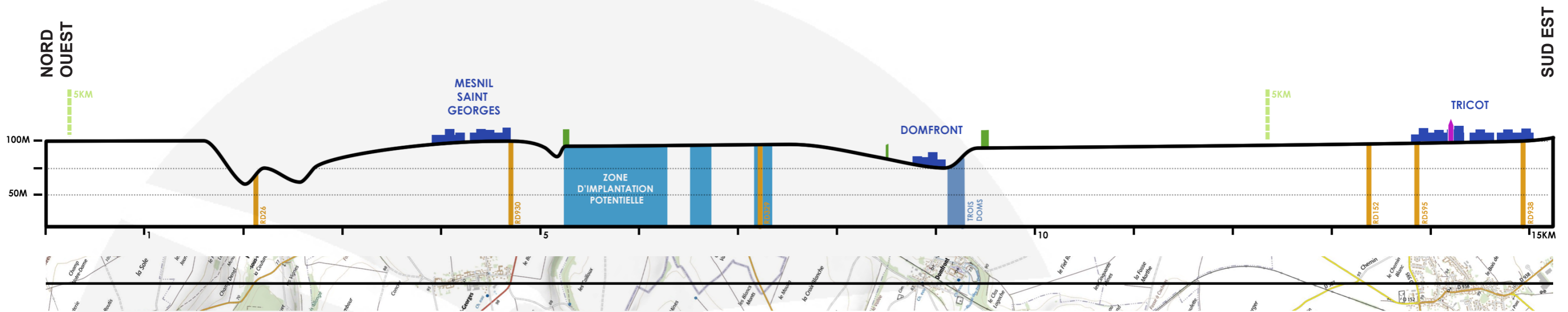
COUPE B



Cette coupe permet de retranscrire l'organisation du village d'Ayencourt et de la ville de Montdidier vis à vis de la vallée des Trois Doms. Dans les deux cas, l'habitat remonte sur les coteaux de la vallée. Le projet étant proche de la vallée des vues sont à attendre depuis les axes de circulation en fond de val et depuis l'habitat des coteaux opposés au projet. Montdidier présente donc la sensibilité la plus élevée.

Le village de Dompierre, au sud, est lové dans un petit vallon et devrait être relativement protégé grâce aux quelques kilomètres qui le séparent du projet. Maignelay-Montigny est sur un plateau plus haut que le projet et des covisibilités depuis le sud avec les deux clochers sont à envisager. La vallée de l'Avre, au nord, de part sa topographie chahutée et la distance au projet, ne devrait pas connaître de vues marquantes.

# COUPE C



Dans cet axe de coupe, peu d'éléments pourront limiter les perspectives sur le projet. Le plateau est incisé à plusieurs reprises par des vallons secs et par la vallée des Trois Doms mais n'offre que peu de boisement y compris en ce qui concerne les ripisylves. Les villages présents sur la coupe devraient donc connaître des interactions visuelles avec le projet des Moulins du Monchel. Tricot, plus éloigné devrait connaître une sensibilité plus faible en raison de l'éloignement. Toutefois, son clocher, protégé aux monuments historiques devrait connaître des covisibilités depuis les axes de circulation au sud (RD938 et plus loin RD27).



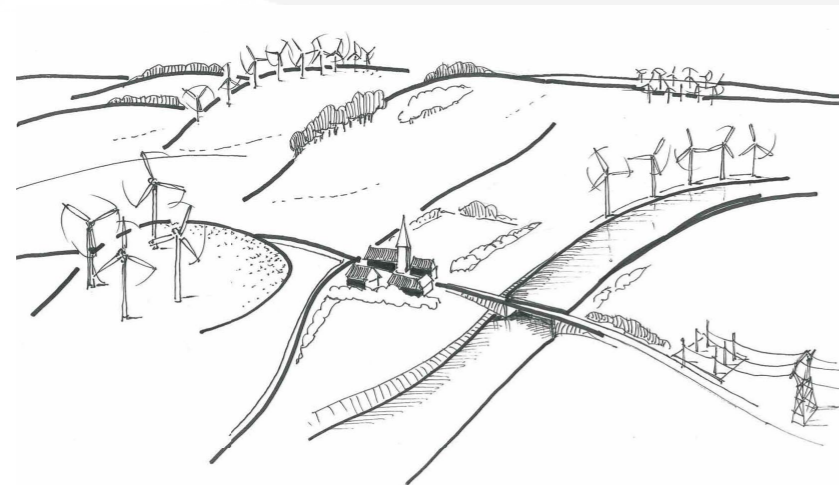
## E/ STRATÉGIE D'IMPLANTATION



# 1. Principes et enjeux pour définir un projet de qualité

## A - DÉVELOPPER UN PROJET À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

La construction du paysage s' imagine en traitant par étapes du «Grand paysage» au «Paysage local».  
Vision à l'échelle du macropaysage



### Principes généraux :

- protéger les paysages à forte **sensibilité paysagère et patrimoniale**
- éviter le «**mitage**» du paysage
- favoriser la «**densification raisonnée**»
- **mettre en cohérence** des différents projets éoliens dans un même bassin de vue
- maîtriser et anticiper les **effets induits** : lignes à haute tension, postes de transformation ...  
- favoriser le développement dans les zones de forte consommation électrique

## B - STRUCTURER LE PROJET ÉOLIEN EN HARMONIE AVEC LES COMPOSANTES ET SENSIBILITÉS LOCALES DES PAYSAGES

\* à l'habitat traditionnel

*Confrontation d'échelles avec des constructions d'échelles traditionnelles*



Enjeux :  
Il s'agira d'éviter les confrontations visuelles axiales rapprochées avec l'habitat traditionnel et particulièrement avec les éléments de patrimoine historique.

**ENJEUX : DESSINER UN PROJET DANS LE RESPECT DES COMPOSANTES STRUCTURANTES DU TERRITOIRE ET NOTAMMENT :**

- LES PRINCIPALES LIGNES DE FORCE SONT ANTHROPIQUES AVEC LES RD930 AU NORD DANS UN AXE OUEST/EST, 935 À L'EST DANS UN AXE NORD-OUEST/SUD-EST ET 329-929 PASSANT PAR LE SITE DANS UN AXE NORD-EST/SUD-OUEST.
- LA VALLÉE DES TROIS DOMS A PLUTÔT UNE ORIENTATION NORD-SUD. SA PRÉSENCE EST DÉTECTABLE PAR LES BOISEMENTS L'ACCOMPAGNANT.
- DES PARCS ÉOLIENS PONCTUENT LE TERRITOIRE DANS DES ORIENTATIONS DIVERSIFIÉES.

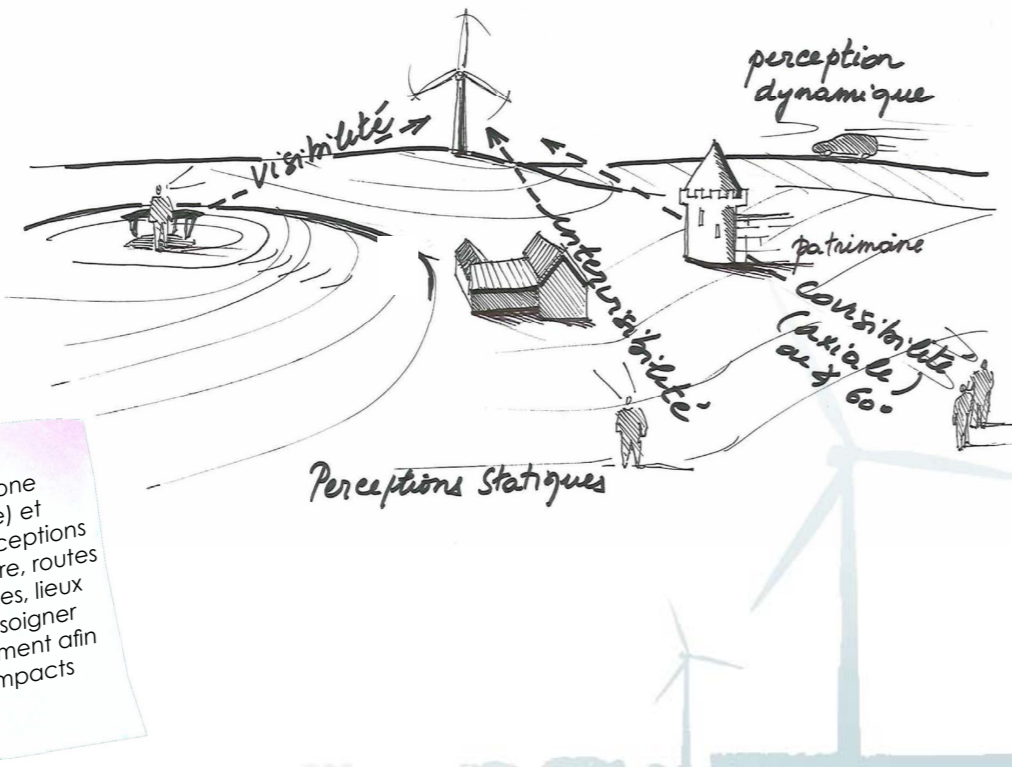
**ENJEUX : PRÊTER ATTENTION AUX INTERACTIONS VISUELLES AVEC :**

- LE PÔLE PATRIMONIAL ET LES PANORAMAS DE MONTDIDIER.
- LES NOMBREUSES ÉGLISES CLASSÉES ET INSCRITES DE MIGNELAY-MONTIGNY, TRICOT, PIENNES, SAINT-MARTIN-AUX-BOIS, ...
- LES VALLÉES DES TROIS DOMS ET DE L'AVRE.
- LES ENTITÉS VILLAGEOISES ET LES HAMEAUX LES PLUS PROCHES.



### D- APPRÉCIER LES MODES DE PERCEPTION DE L'ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

- INTÉGRER LES NOTIONS DE LISIBILITÉ, COVISIBILITÉ ET INTERVISIBILITÉ

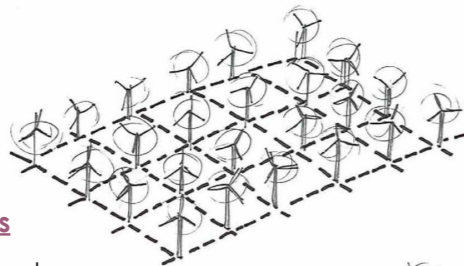


**Enjeux :**  
L'analyse de ZIV (zone d'influence visuelle) et des cônes de perceptions majeurs (belvédère, routes principales, villages, lieux fréquentés) et à soigner tout particulièrement afin d'anticiper les impacts potentiels.

### D - COMPOSITION D'UN PROJET : LA LISIBILITÉ DANS LE PAYSAGE

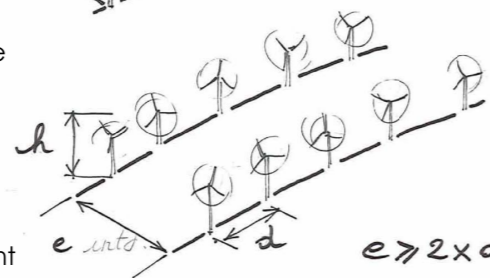
**\* Organisée**

- plateau
- signal
- ....



**\* Lisibilité des lignes**

crête ou marquage de lignes de force, porte de territoire ...



**\* Aléatoire**

Variables mais forcément moins lisible dans le paysage



$$d \approx d'' \approx d'''$$

**Enjeux :**  
L'organisation rigoureuse en groupe ne sera possible que dans des territoires très peu contraints (plaines, plateaux). La double ligne s'apparente rapidement à un groupe si «e» n'est pas suffisamment important.

PRÊTER ATTENTION AUX INTERACTIONS VISUELLES DEPUIS :

- LA RD 930, LA RD935, LA RD329, LA RD214 ET LA RD26.
- LES ROUTES DÉPARTEMENTALES SECONDAIRES TRAVERSANT LE TERRITOIRE PROCHE.

COMPOSER UN PROJET LISIBLE AU SEIN DU PÔLE ÉOLIEN.

LES PARCS EXISTANTS PROPOSENT DES POSTURES DIVERGENTES. LE PARC DOIT S'APPROCHER DES IMPLANTATIONS DU PARC LE PLUS PROCHE (MOULIN À CHEVAL ET LES GARACHES).

**E- RAPPORT ENTRE PARCS ÉOLIENS ET DENSIFICATION**

Enjeux :

- la mise en cohérence des projets s'impose : forme, composition, aspects quantitatifs, flashes nocturnes
- la densification ne peut être synonyme de sur densification: le seuil d'acceptabilité sera fonction de divers critères
  - angles visuels impactés
  - quantité de machines
  - distances relatives - ouvertures et exposition visuelles des sites de perception
  - présence d'habitat et patrimoine sensibles

**COMPOSER UN PROJET LISIBLE ET IDENTIFIABLE MAINTENANT DES RESPIRATIONS VISUELLES DE QUALITÉ AVEC LES AUTRES PARCS ÉOLIENS NOTAMMENT POUR LES COMMUNES COMME :**

- AYENCOURT,
- MONTDIDIER,
- ROYAUCOURT,
- ASSAINVILLERS,
- PÉRENNES,
- PIENNES ... ET TOUS LEURS HAMEAUX.

**F - SOIGNER L'OBJET ÉOLIEN ET L'INTÉGRATION DES ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES AU PROJET**

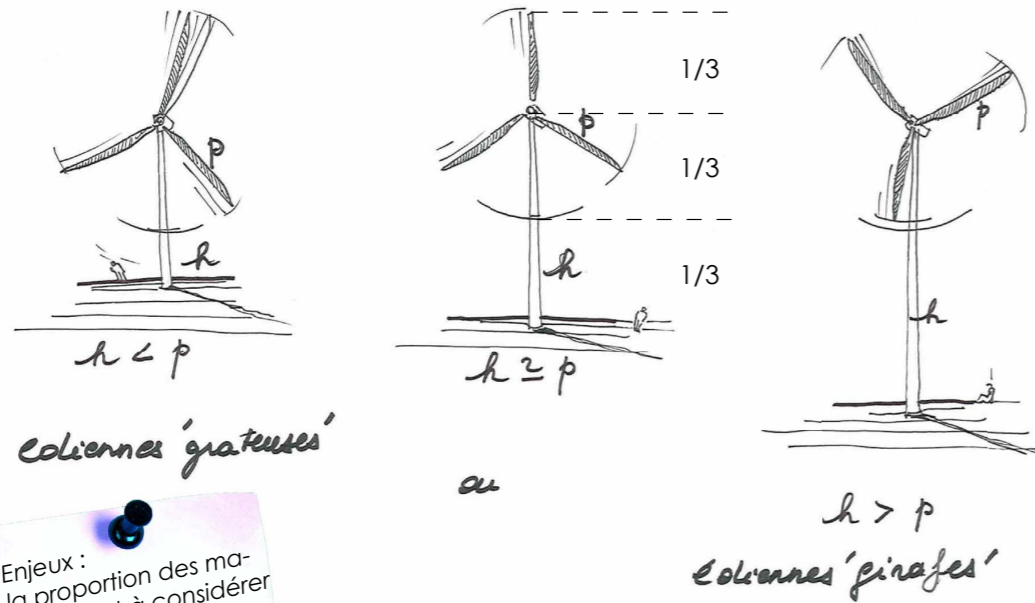
- LES EMBASES

Enjeux :

- une fondation en fouie offre l'avantage d'une intégration optimale ainsi qu'une possibilité de remise en état des sites après exploitation éolienne

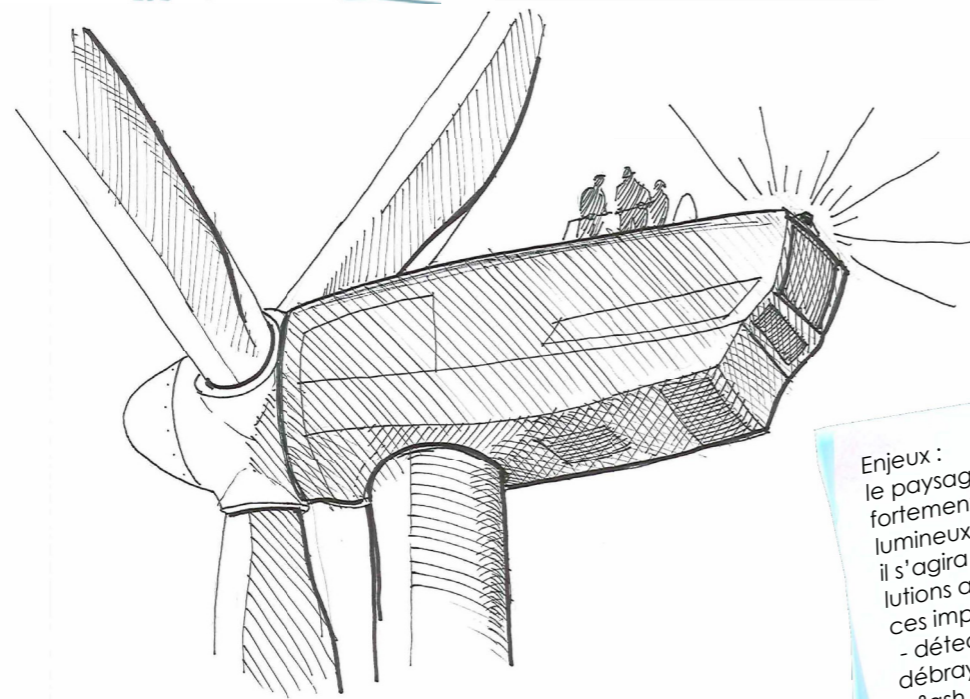
- OPTIMISER LE POSITIONNEMENT DES POSTES DE LIVRAISON SUR LE PLATEAU
- RÉDUIRE LA PERCEPTION DES SOCLES ET PLATEFORMES DES MACHINES PAR UN TRAVAIL D'INSERTION PAYSAGÈRE

**G - PROPORTIONS DES ÉLÉMENTS COMPOSANT L'ÉOLIENNE : MÂT ET PALES**



Enjeux : la proportion des machines est à considérer au cas par cas, néanmoins une proposition 1/3 1/3 1/3 semble la plus harmonieuse en général.

**H - LA SIGNALISATION NOCTURNE**



Enjeux : le paysage nocturne peut être fortement impacté par les flashes lumineux des éoliennes il s'agira d'envisager diverses solutions atténuant ou supprimant ces impacts :  
 - détection des aéronefs avec débrayage automatique  
 - flash adouci (type pulsar)  
 - coloris à choisir moins 'agressif'  
 - Angle de projection à limiter vers le bas des machines

**DÉFINIR UN GABARIT DE MACHINE EN CORRÉLATION AVEC :**

- LE POTENTIEL ÉOLIEN DU SITE
- LES PARCS ÉOLIENS VOISINS SUR LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT
- UNE LECTURE QUALITATIVE ET PROPORTIONNÉE

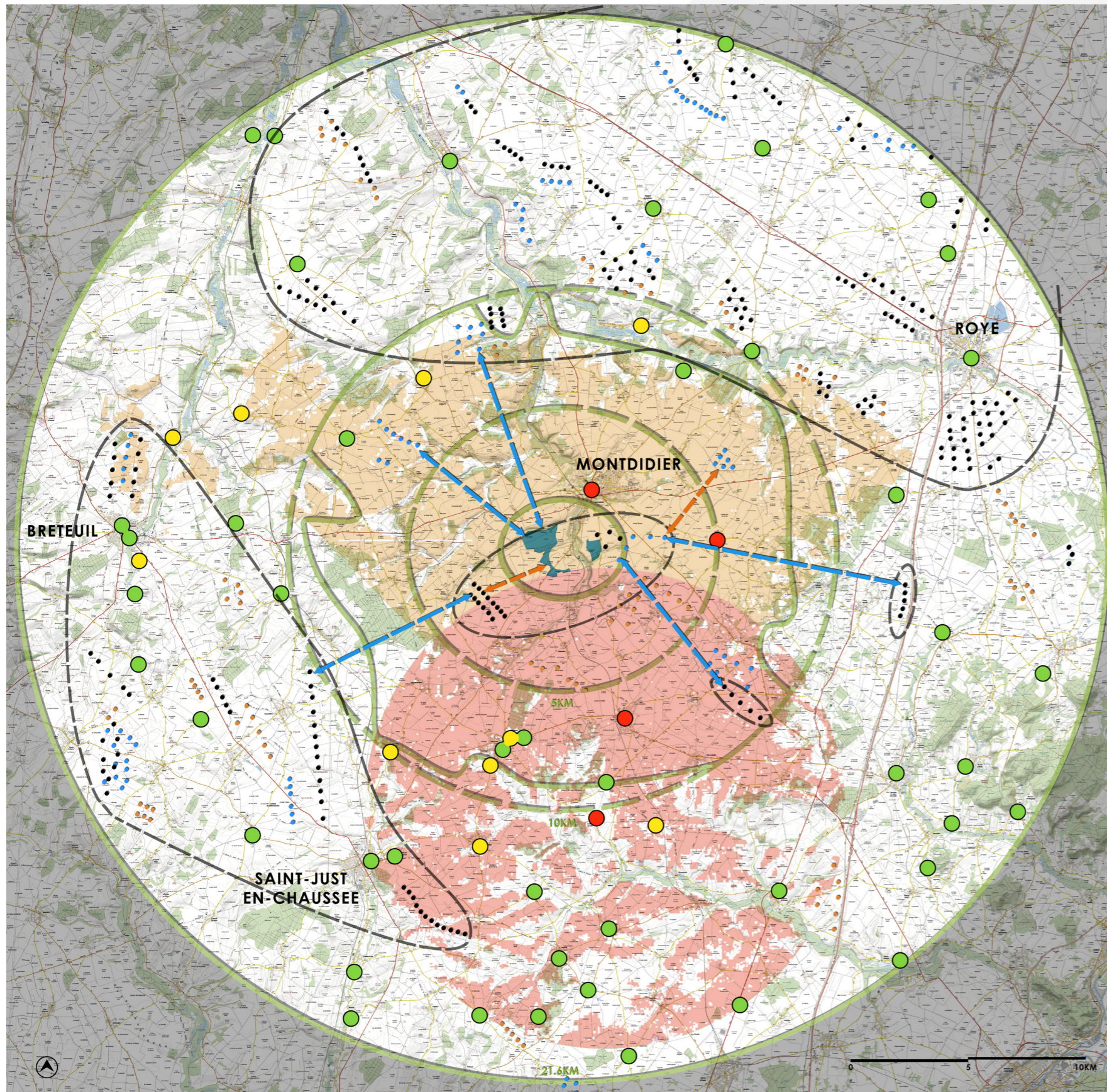
**COORDONNER LES SIGNAUX LUMINEUX ET COULEURS AVEC LES PARCS VOISINS**

Principes généraux	Particularités et adéquation du site
<p><b>Protéger des paysages remarquables et naturels</b> tels que les sites inscrits/ classés, les paysages emblématiques, et toutes ces composantes qui forment un paysage de grande qualité abritant par endroit également une richesse floristique et faunistique.</p> <p>Outre le patrimoine naturel, le patrimoine architectural est aussi à prendre en compte avec la présence de sites inscrits ou classés.</p> <p>Par rapport à ces sites, un rayon de 500 mètres est à respecter; néanmoins, les interactions à plus grandes distances comme certains cônes de vue peuvent rester importantes quant au choix d'implantation.</p>	<p>L'identité paysagère du territoire repose sur un plateau vallonné avec une vallée passant à proximité de la ZIP, les Trois Doms et une vallée au nord à 9km, l'Avre.</p> <p>Le plateau accueillant la zone de projet présente quelques couvertures boisées éparses. Celles-ci se densifient aux abords des vallées, les coupant, partiellement, des plateaux alentours.</p> <p>Les monuments historiques sont peu nombreux, y compris dans le périmètre rapproché et sont majoritairement des églises présentant un potentiel de covisibilité.</p> <p>Les sites inscrits, classés, le patrimoine Unesco et les SPR sont distants de plus de 10 km mais certains comme la basilique de Saint-Martin-aux-Bois sont des belvédères pouvant présenter des sensibilités.</p>
<p><b>Gérer des zones à fort impact visuel</b> : en minimisant et en prêtant attention aux impacts depuis les voies de communication, les zones d'habitations et les différents cadrages et percées visuelles sur le site. Quelques grands principes généraux peuvent orienter les choix : prêter une grande attention aux implantations en bordure de routes de forte fréquentation ou dans un paysage où la portée du regard embrasse de grandes étendues.</p> <p>Pour les zones d'habitats situées sur les versants, l'impact est plus faible car la portée du regard est moins lointaine. Pour les zones d'habitats situées en plaine, les perceptions visuelles seront plus larges.</p> <p>Les cadrages ou percées visuelles sur le paysage ont un rôle très important dans la perception du paysage.</p> <p>Si des éoliennes se retrouvent dans ces cadrages, leur présence doit être discrète (en arrière plan) et leurs implantations nécessitent une attention particulière.</p>	<p>Les RD930, 929 et 935 seront les axes majeurs de perception puisqu'elle sont les infrastructures les plus proches du projet. Les perceptions seront clairement identifiables sur une bonne partie des tracés.</p> <p>Les départementales secondaires proches et celles passant sur les contreforts des vallées constitueront les axes de perceptions de moindre importance.</p> <p>La composition du projet devra être épurée et s'appuyer sur les autres parcs existants et accordés.</p>
<p><b>Éviter les effets d'écrasement</b>, notamment pour les implantations en bordure de plateau et de vallée qui, accentués par la topographie, peuvent rendre les éoliennes beaucoup trop présentes sur certains points de vue ou paysages.</p> <p>Ces effets sont ressentis également lors de l'utilisation d'éoliennes de grandes tailles (effet moins perceptible avec l'absorption des hauteurs par des boisements).</p>	<p>La dimension du plateau est adaptée à l'échelle de l'éolien.</p> <p>Il existe des risques concernant les effets d'écrasement pour les vallons les plus proches y compris pour la vallée des Trois Doms.</p> <p>Il sera nécessaire de porter une attention toute particulière à cette vallée, l'Avre étant beaucoup plus éloignée et proposant une ripisylve plus dense.</p>

Principes généraux ( suite)	Particularités et adéquation du site ( suite)
<p><b>S'appuyer sur les logiques du paysage</b>, à savoir selon le contexte s'il faut privilégier une disposition en ligne, en grappe, ou suivre les lignes de force du paysage naturel (vallées, contre vallées) ou anthropique (voies routières, ligne HT,...).</p>	<p>La structure paysagère n'offre que peu de lignes de force hormis au coeur des vallées. Les lignes de force sont principalement anthropiques avec le maillage d'infrastructures routières et les parcs éoliens existants et en construction.</p> <p>La logique d'implantation doit se baser avant tout sur ces facteurs humains.</p>
<p><b>Éviter les effets de saturation</b> en multipliant en arrière-plan les différents projets et différentes typologies de machines.</p>	<p>Le site d'implantation du projet se trouve à grande proximité des parcs Moulin à Cheval à l'est et Champ Feuillant à l'ouest.</p> <p>Au regard des différents parcs éoliens existants et accordés le parc des Moulins du Monchel doit proposer une implantation permettant une intégration au pôle de densification en développement tout en évitant le plus possible de réduire les respirations paysagères pour les villages et hameaux se situant dans un périmètre proche.</p>
<p><b>Prêter attention aux cônes visuels pénalisants</b> au travers des monuments et des architectures communales.</p>	<p>Les monuments au sein du périmètre rapproché sont nombreux (10 églises, 2 châteaux, 1 hôtel de ville, 1 chapelle, 1 croix et 1 calvaire) mais ceux-ci souffrent déjà d'impacts liés à l'éolien. Le projet devra essayer de limiter les impacts supplémentaires sur ces éléments patrimoniaux.</p> <p>Le patrimoine à plus grande distance est principalement composé d'églises qui peuvent présenter des risques de covisibilité avec les nouvelles éoliennes.</p>
<p>Tenir compte <b>des règles de non enfermement</b> des villages : La règle de non enfermement visuel est importante afin d'anticiper sur le sentiment de saturation et de rejet possible par la population.</p>	<p>Les communes d'Ayencourt, Montdidier, Mesnil-Saint-Georges, Royaucourt, Domfront, Rubescourt, Assainvillers et Pérennes sont en contact direct avec la zone de projet. Ces villages présentent pour certains des ceintures arborées qui atténueront les perceptions. Au regard de l'éolien déjà en présence et des projets déposés, ces communes devront faire l'objet d'une analyse spécifique sur les effets de saturation et d'encerclement par l'éolien.</p>
<p><b>Ménager des respirations dans le paysage</b> à grande échelle.</p>	<p>Au regard des parcs existants et de la pluralité des projets accordés, le projet d'Ayencourt s'inscrit au coeur d'un pôle en cours de densification. La notion de respiration jouera essentiellement à l'échelle du quotidien pour les bourgs en prise directe avec le projet. Les phénomènes de densification par l'éolien seront à analyser au travers des photomontages.</p>

Mise à jour 24 avril 2021

## 2. Stratégie des parcs éoliens existants et projetés



source fond de carte IGN - SCAN 25



Trois pôles en cours de densification renforcés si l'on tient compte des projets acceptés autour du secteur d'étude et quelques parcs isolés (pour le moment).



Des respirations locales préservées entre les pôles éoliens (plus de 5km).



Des interdistances courtes entre le projet et les parcs existants les plus proches ne pouvant être identifiées comme des respirations paysagères et nécessitant donc une forte cohérence du projet avec l'éolien en présence.



Zone d'implantation potentielle



Éoliennes existantes



Éoliennes dont l'autorisation a été validée



Éoliennes en cours d'instruction

**Sites et paysages majeurs (UNESCO, paysages remarquables et emblématiques, sites classés et inscrits, ZPPAUP/AVAP/Secteurs sauvegardés)**

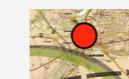


Enjeu modéré



Enjeu fort

**Monuments historiques**



Enjeu fort

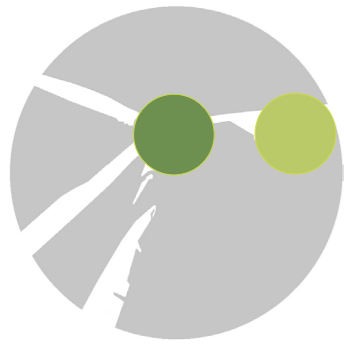


Enjeu moyen



Enjeu faible

Mise à jour 24 avril 2021



### 3. Grands critères d'implantation

Les modalités d'implantation d'un point de vue paysager doivent s'appuyer ici sur trois critères :

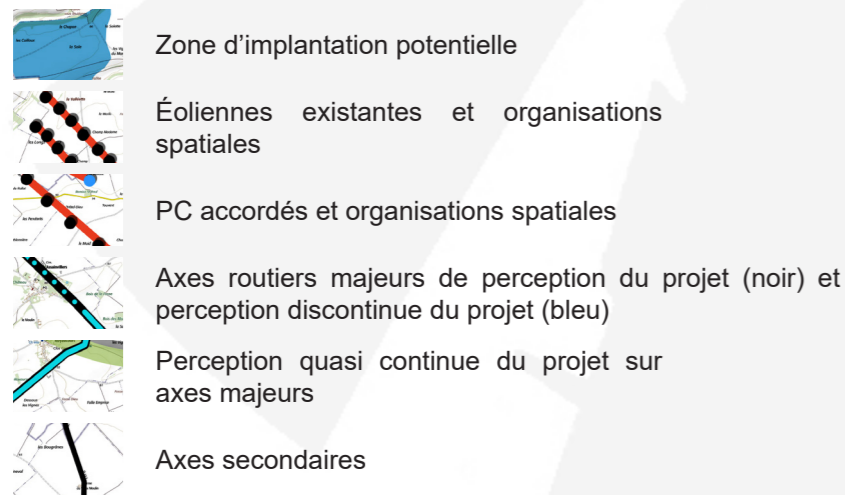
- l'un physique et géomorphologique,
- l'autre lié aux parcs éoliens existants et accordés sur le territoire,
- et enfin un dernier lié aux éléments anthropiques/historiques structurants.

**Les deux premiers critères montrent sur le territoire une diversité de postures possibles :** Le site se trouve sur plateau avec un vallonnement au centre de la zone d'implantation potentielle. La vallée des Trois Doms est la seule ligne de force naturelle dans un rayon de 5km. Son parcours sinueux et son encaissement limitent l'impact paysager qu'elle pourrait avoir sur les plateaux environnants.

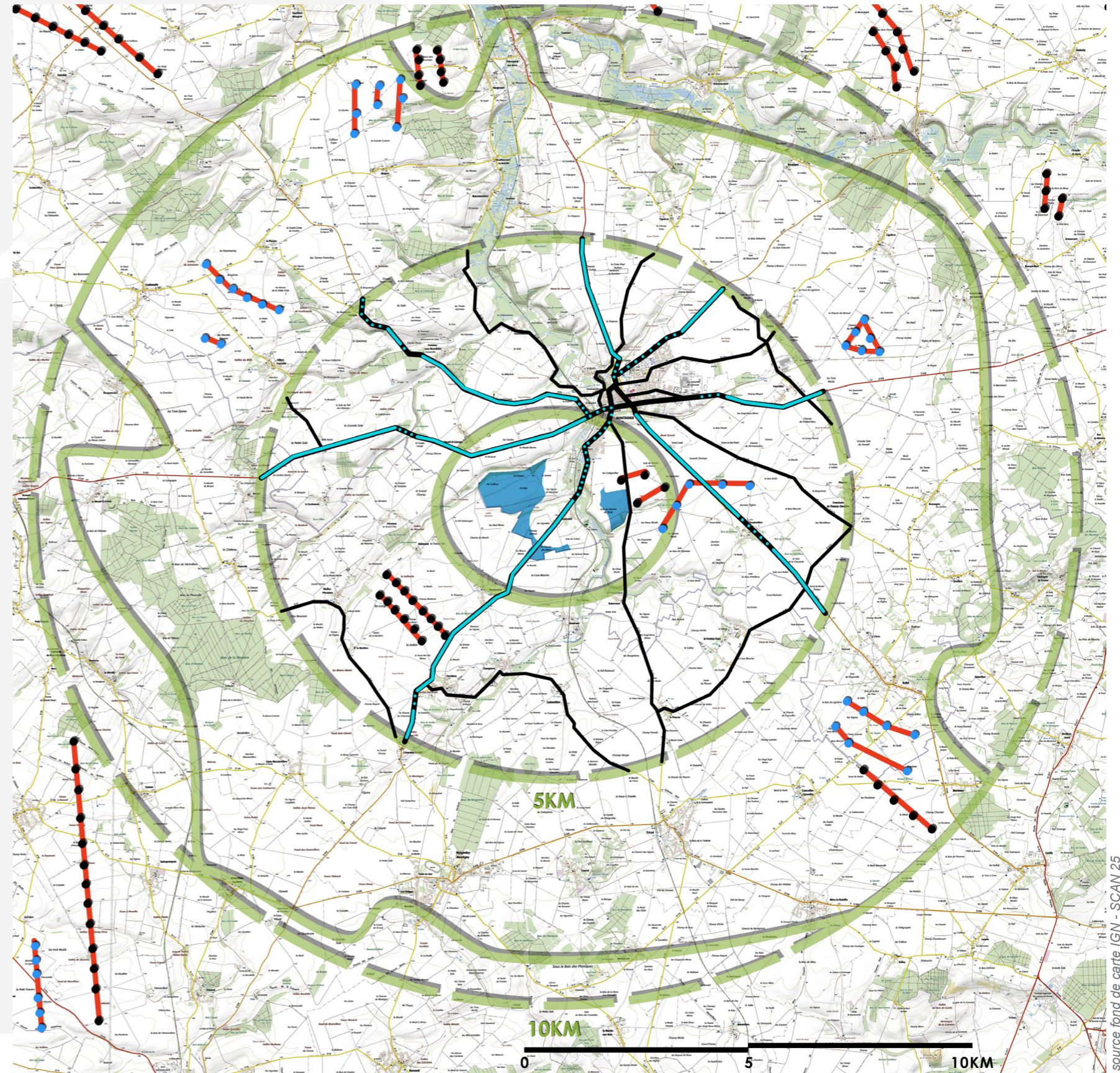
Dans l'aire d'étude du projet on trouve des formations en ligne, double lignes dans des orientations majoritairement nord ouest - sud est et nord - sud. Le parc le plus proche de la zone de projet est implanté en une grappe de quatre machines sans accroche particulière.

**Le troisième critère est représenté ici par les RD930 et 329, axes de perception de l'éolien principaux sur le territoire.** Toutes les infrastructures principales du territoire convergent vers Montdidier et parmi ce faisceau, on dénombre quelques larges perspectives sur le projet des Moulins du Monchel.

**Au regard des 3 critères énoncés et des enjeux qui en découlent, l'implantation du projet d'Ayencourt peut proposer différentes orientations mais ne pourra être cohérente sur l'ensemble des critères. Une implantation en grappe ordonnée semble toutefois la plus adaptée.**

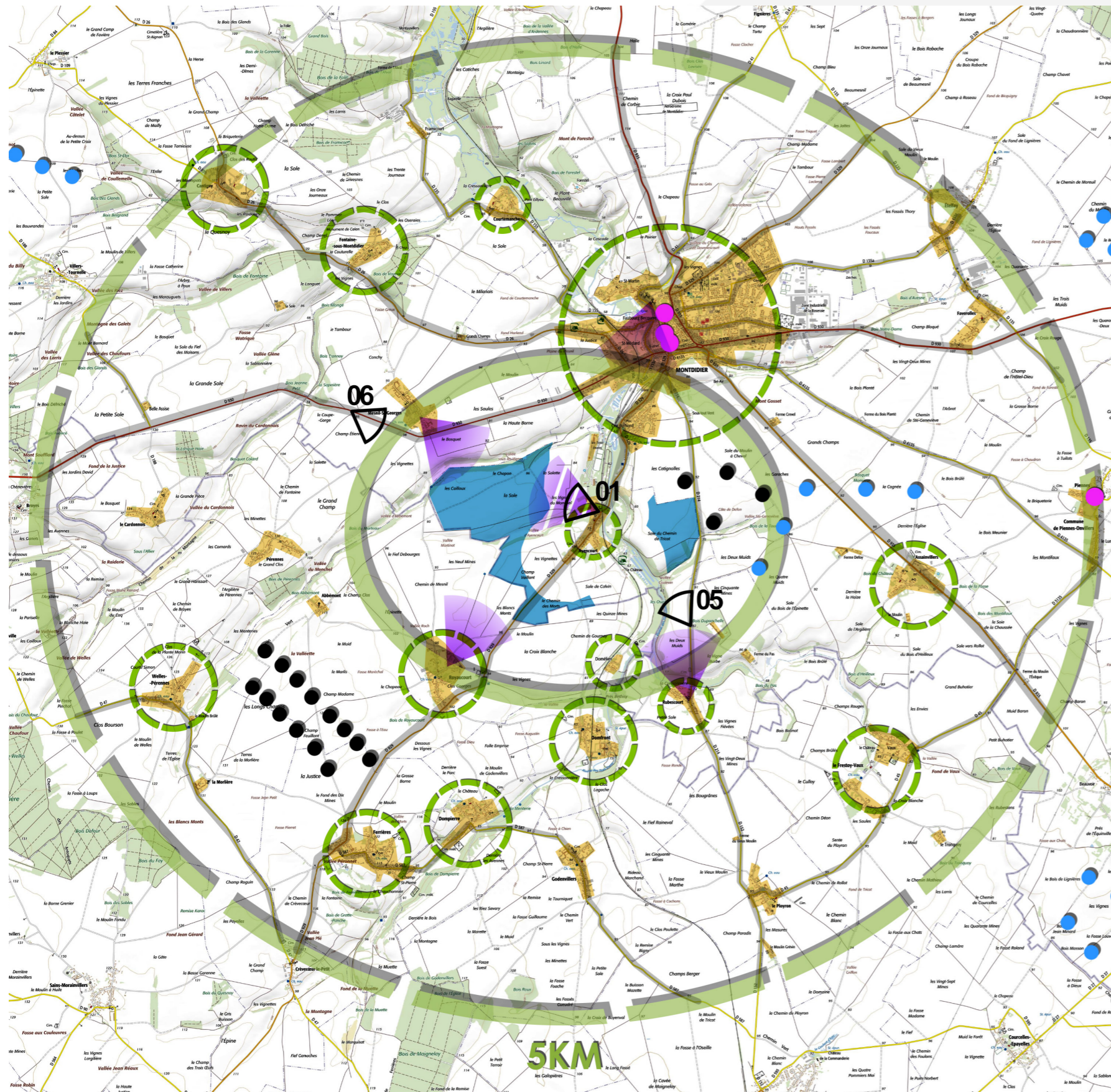


Mise à jour 24 avril 2021



source fond de carte IGN - SCAN 25

# 4. Critères paysagers à l'échelle locale



Zone d'implantation potentielle



Couverture boisée lisible dans le paysage et pouvant jouer un rôle de filtre visuel depuis les axes majeurs et les zones d'habitations.



Habitat et ceintures arborées autour des bourgs proches du projet et pouvant jouer aussi un rôle de filtre visuel partiel pour les perceptions du quotidien.



Monument historique.



Cônes de vue sur l'éolien constatés depuis les communes proches au regard des parcs existants et accordés.



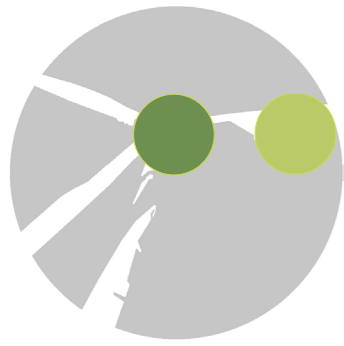
Cônes de vue supplémentaires supposés en ajoutant le projet des Moulins du Monchel

**Objectifs du porteur de projet : 4 à 6 éoliennes d'une hauteur totale de 180 mètres en bout de pale.**



Points de vue proposés pour illustrer les différents scénarios présentés dans les pages suivantes.

source fond de carte IGN - SCAN 25



## 5. Variantes d'implantation

La première étape de réflexion pour la réalisation d'une implantation s'est faite sur la base de la ZIP proposée par le porteur de projet.

Deux postures sont imaginées :

La première posture vise à établir une implantation sur la partie ouest de la ZIV qui suit au maximum le tracé de la vallée des Trois Doms située à l'est. Un complément au parc du Moulin à Cheval peut également se faire sur la partie est de la ZIV.

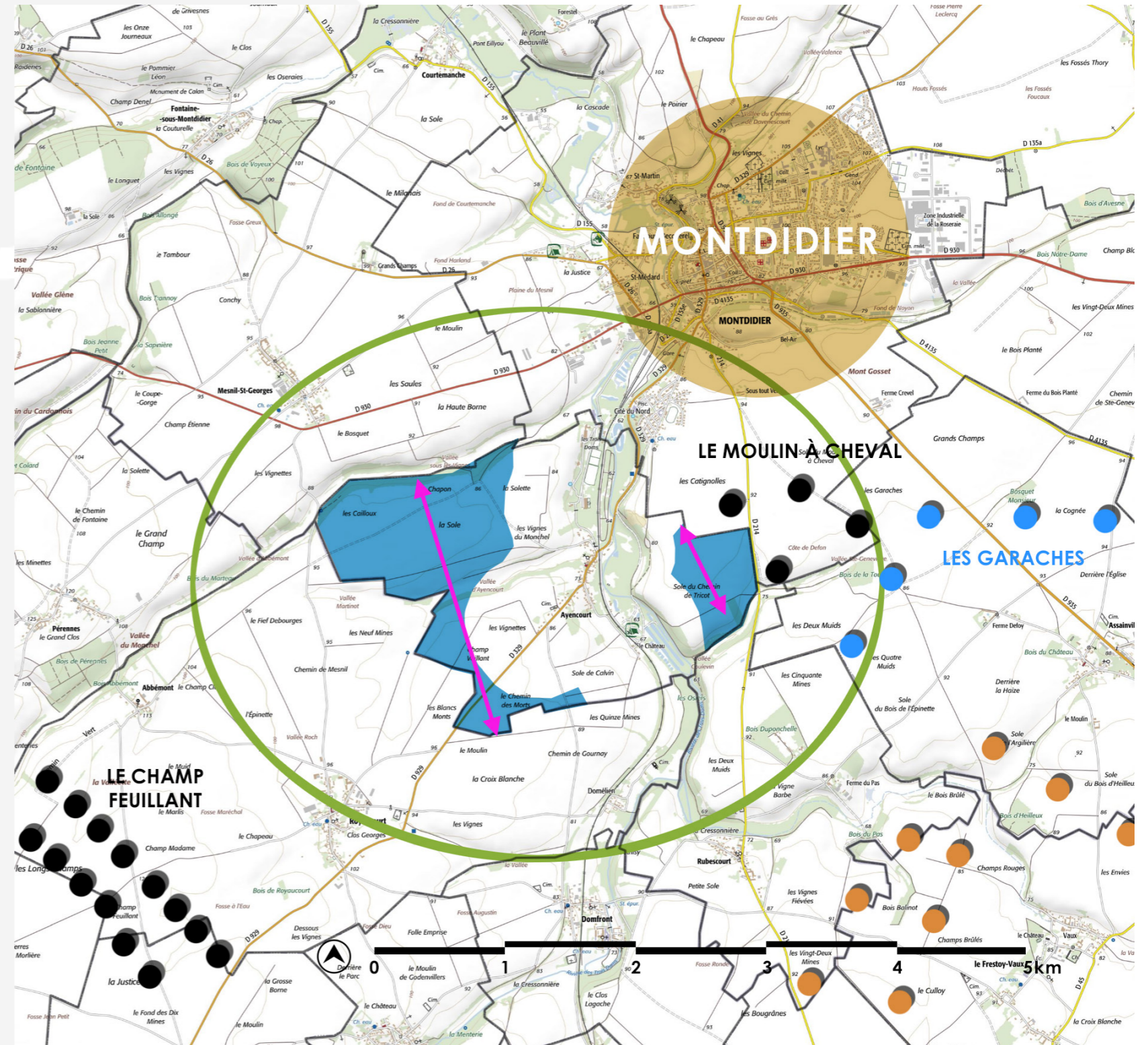
Les principaux avantages de cette posture sont :

- de respecter les lignes de forces naturelles les plus proches (vallée des Trois Doms,
- de proposer un projet simple, en une seule ligne,
- une transition cohérente entre les implantations du Champ Feuillant à l'ouest du projet des Moulins du Monchel.

Cependant, cette proposition est également pénalisante pour l'habitat car la création d'une simple ligne étend fortement le projet et génère un front visuel large, notamment pour les communes d'Ayencourt, de Montdidier, de Pérennes et de Royaucourt.

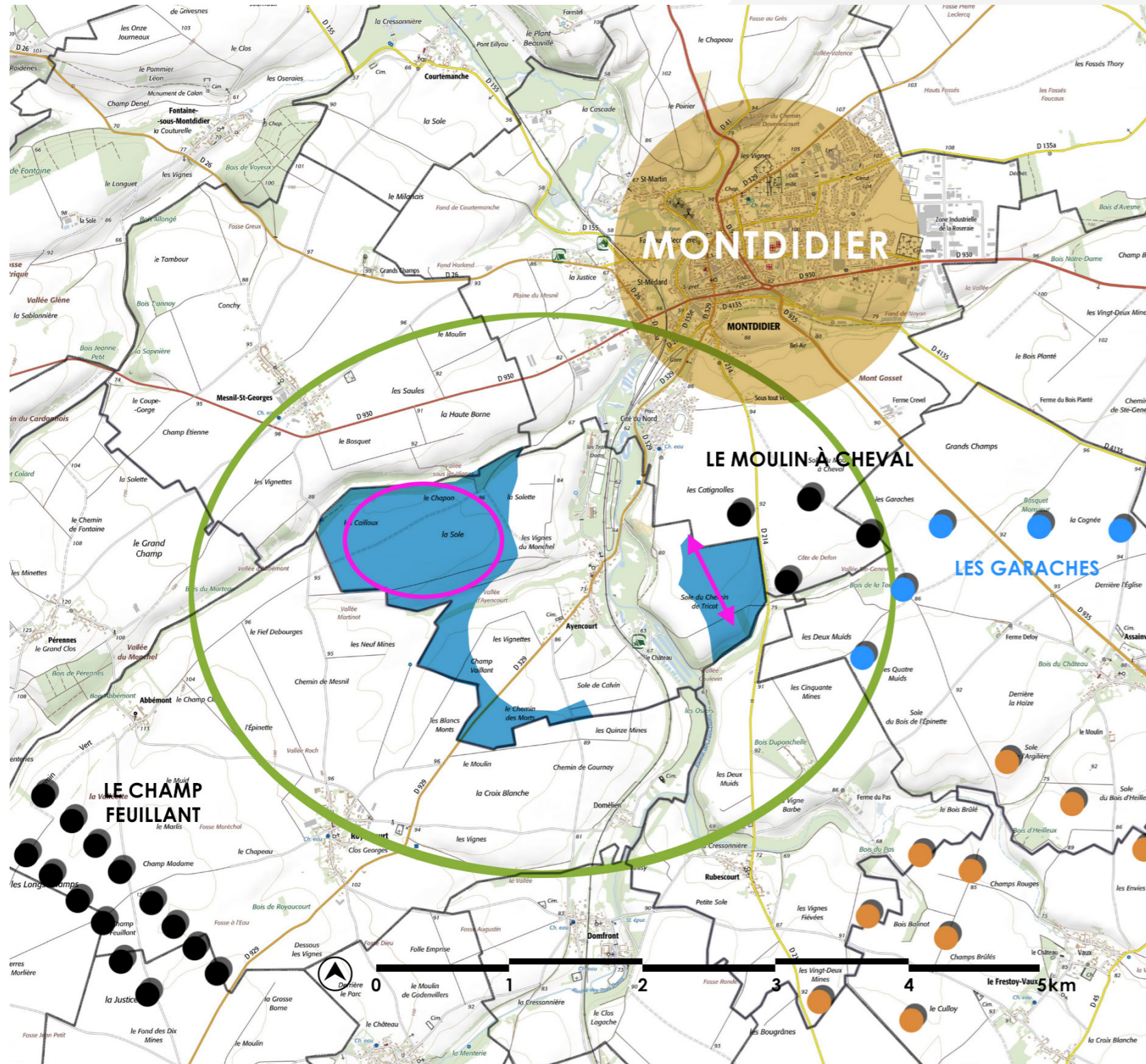
L'effet d'enfermement visuel de la commune d'Ayencourt et des hameaux de la vallée des Trois Doms est d'autant plus prononcé par cette première posture que la ligne proposée est étendue.

### POSTURE 1





## POSTURE 2



Suite à cette première proposition, une seconde posture a été générée, de manière à réduire l'impact pour l'habitat le plus proche.

La partie à l'est de la vallée n'est pas modifiée car l'extension du parc du Moulin à Cheval doit suivre la logique des éoliennes pré-établies. Le bureau d'étude conseille d'ailleurs sur cette partie de conserver un gabarit similaire à l'existant ou conservant des proportions équivalentes entre hauteur et diamètre de rotor.

La partie ouest, quant-à-elle, vise à concentrer le projet sur un espace réduit de manière à proposer une diminution des impacts visuels pour les communes les plus proches et par extension, les plus vulnérables.

L'implantation est générée en grappe, ce qui reste cohérent avec le parc du Moulin à Cheval.

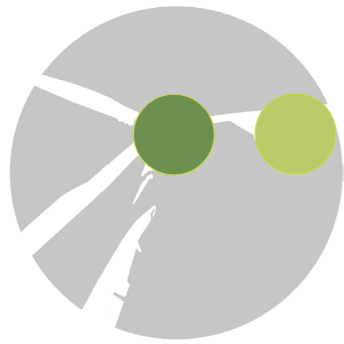
Elle ne suit plus la logique des lignes de forces naturelles mais gagne en lisibilité depuis les lignes de forces anthropiques que sont les axes de circulation principaux comme la RD930 au nord et la RD329 au sud.

La réalisation d'une grappe nécessite néanmoins de développer le projet vers le nord. Cela le rapproche de ce fait du pôle urbain et patrimonial de Montdidier.

### Conclusion :

Après analyse comparative des deux postures, le choix a été porté sur celle limitant les impacts visuels potentiels sur l'habitat soit la posture n°2.

Pour réduire les impacts sur Montdidier, la décision a également été prise de limiter le nombre de machines à une sur la partie est de la zone d'implantation du projet et le plus au sud possible, dans l'alignement des éoliennes du parc du Moulin à Cheval.



# VARIANTE 1

## OBJECTIFS : IMPLANTATION DE 6 MACHINES

Suite aux analyses préliminaires et macroscopiques qui ont été détaillées précédemment, une 1ère implantation a été déterminée, comprenant 6 machines, soit 5 machines sur le secteur Ouest et 1 machine sur le secteur est. Il a notamment été étudié l'élargissement de la zone à l'ouest sur la commune voisine de Royaucourt (à la suite d'un contact favorable), afin de pouvoir disposer d'une machine supplémentaire.

## CONFIGURATION DU PROJET :

Nombre de machines : 6 machines

## ATOUTS :

- Maximisation de la zone ouest et raccord tenté avec l'éolienne E6
- Formation en grappe sur les mêmes principes que le contexte éolien existant à l'est avec les parcs du Moulin à Cheval et des Garaches.

## POINTS FAIBLES :

- Manque de cohérence de l'implantation notamment de l'éolienne E6, décentrée.
- Rapprochement des éoliennes E4 et E5 de la vallée des Trois Doms.
- Covoisibilité à attendre avec le patrimoine de Montdidier (notamment).

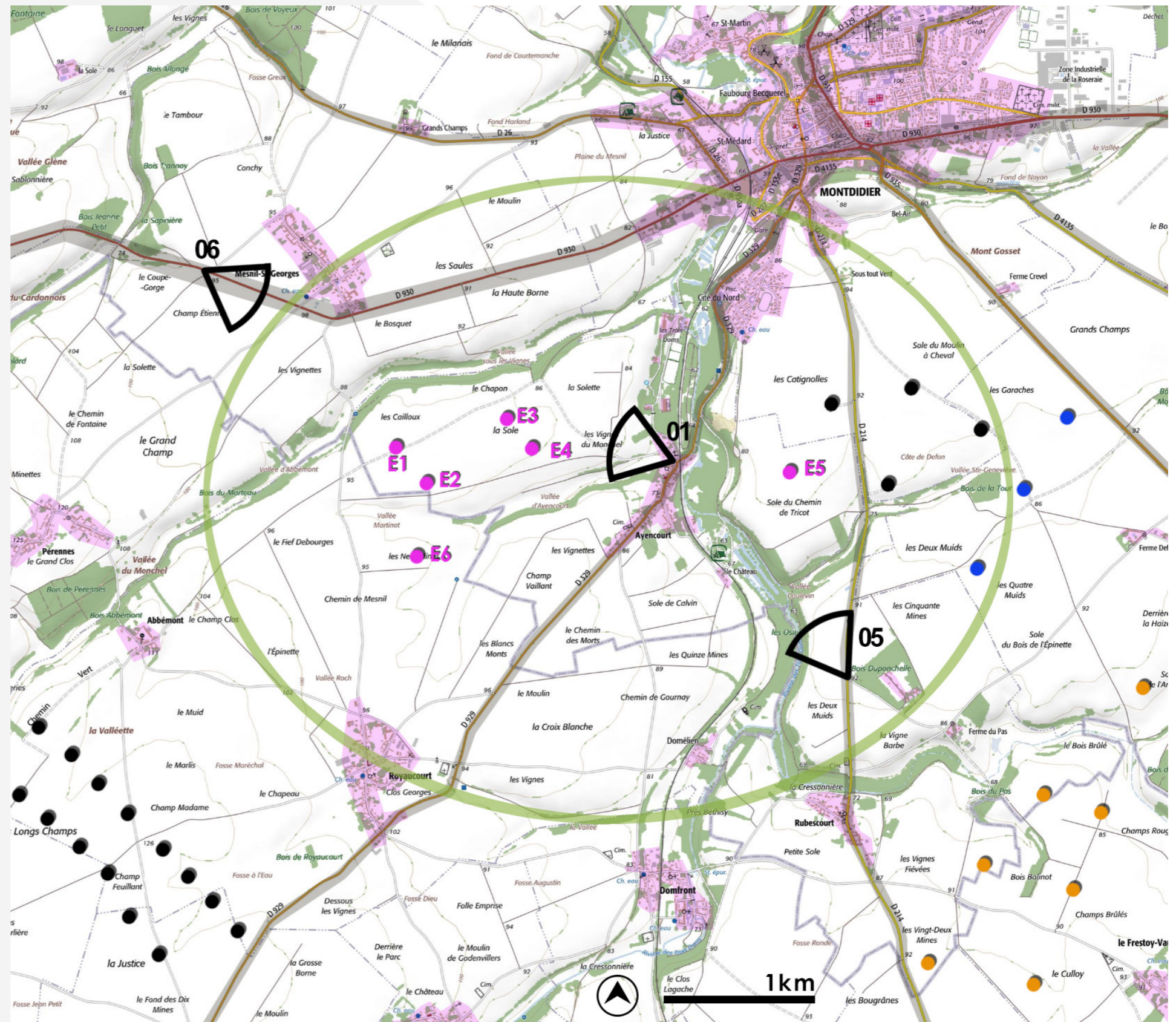
**E1** Éoliennes projetées des Moulins du Monchel (le sigle E correspond à L dans le RNT)

**●** Éoliennes construites

**●** Éoliennes dont les PC sont accordées

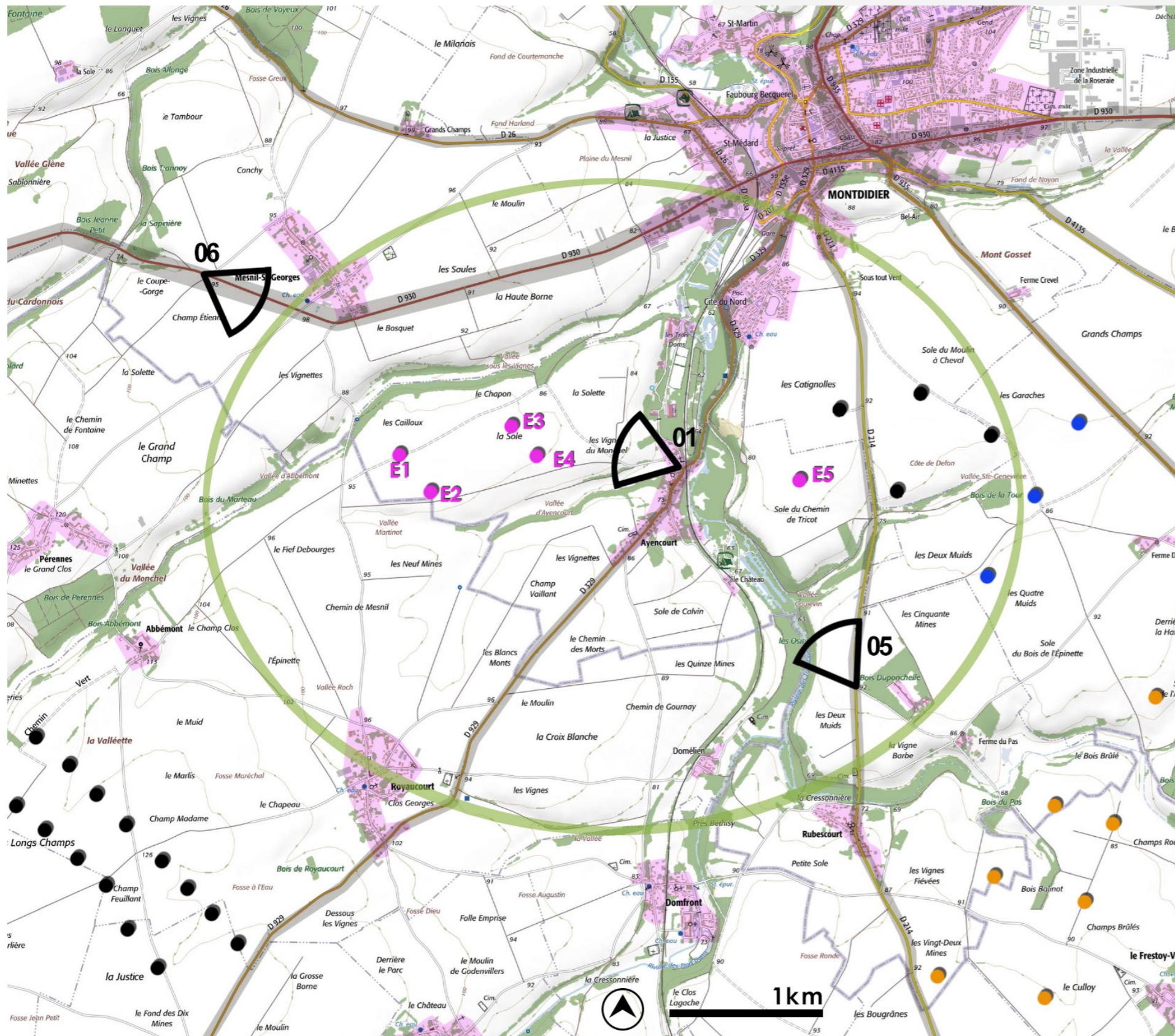
**●** Éoliennes projetées

**01** Photomontages comparatifs



source fond de carte (IGN - SCAN 25)

# VARIANTE 2



## OBJECTIFS : IMPLANTATION DE 5 MACHINES

En raison du manque de cohérence paysagère de la machine L6 située sur la commune de Royaucourt, un abandon de cette éolienne a été décidé, afin de recentrer l'implantation globale dans l'enceinte initiale, marquée par les boisements au nord et au sud.

## CONFIGURATION DU PROJET :






Nombre de machines : 5 machines

## ATOUS :

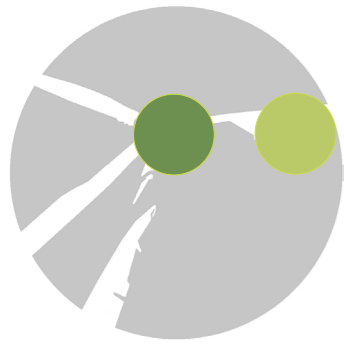
- Formation en grappe sur les mêmes principes que le contexte éolien existant à l'est avec les parcs du Moulin à Cheval et des Garaches.
- Meilleure cohérence vis-à-vis de la forme globale de l'entité ouest du projet avec les deux lignes parallèles

## POINTS FAIBLES :

- Rapprochement des éoliennes E4 et E5 de la vallée des Trois Doms.
- Covoisibilité à attendre avec le patrimoine de Montdidier (notamment).

-  Éoliennes projetées des Moulins du Monchel (le sigle E correspond à L dans le RNT)
-  Éoliennes construites
-  Éoliennes dont les PC sont accordées
-  Éoliennes projetées
-  Photomontages comparatifs

source fond de carte IGN - SCAN 25



# VARIANTE 2 BIS

## OBJECTIFS :

Une troisième stratégie a été envisagée pour retravailler une fois de plus la partie ouest du projet. Une analyse poussée sur le plan écologique a démontré un risque accru sur les aspects chiroptérologiques notamment vis-à-vis de la l'éolienne E4. En effet, celle-ci se situe à proximité d'une zone de transit des chiroptères, liée au chemin rural au sud de la zone et bordant le bois. Un rapport a donc été établi montrant les bénéfices d'un déplacement d'une centaine de mètres par rapport aux variantes 1 et 2. Ce déplacement génère une légère déstructuration d'un point de vue paysager de la grappe avec ces deux lignes parallèles mais les enjeux chiroptérologiques ont dû être priorités.

## CONFIGURATION DU PROJET :

Nombre de machines : 5 machines

## ATOUTS :

- Mise en cohérence des 4 machines de la zone ouest avec un projet plus compact et plus épuré par rapport à la variante 1.
- Formation en grappe sur les mêmes principes que le contexte éolien existant à l'est avec les parcs du Moulin à Cheval et des Garaches.

## POINTS FAIBLES :

- Rapprochement des éoliennes E4 et E5 de la vallée des Trois Doms.
- Covoisibilité à attendre avec le patrimoine de Montdidier (notamment).

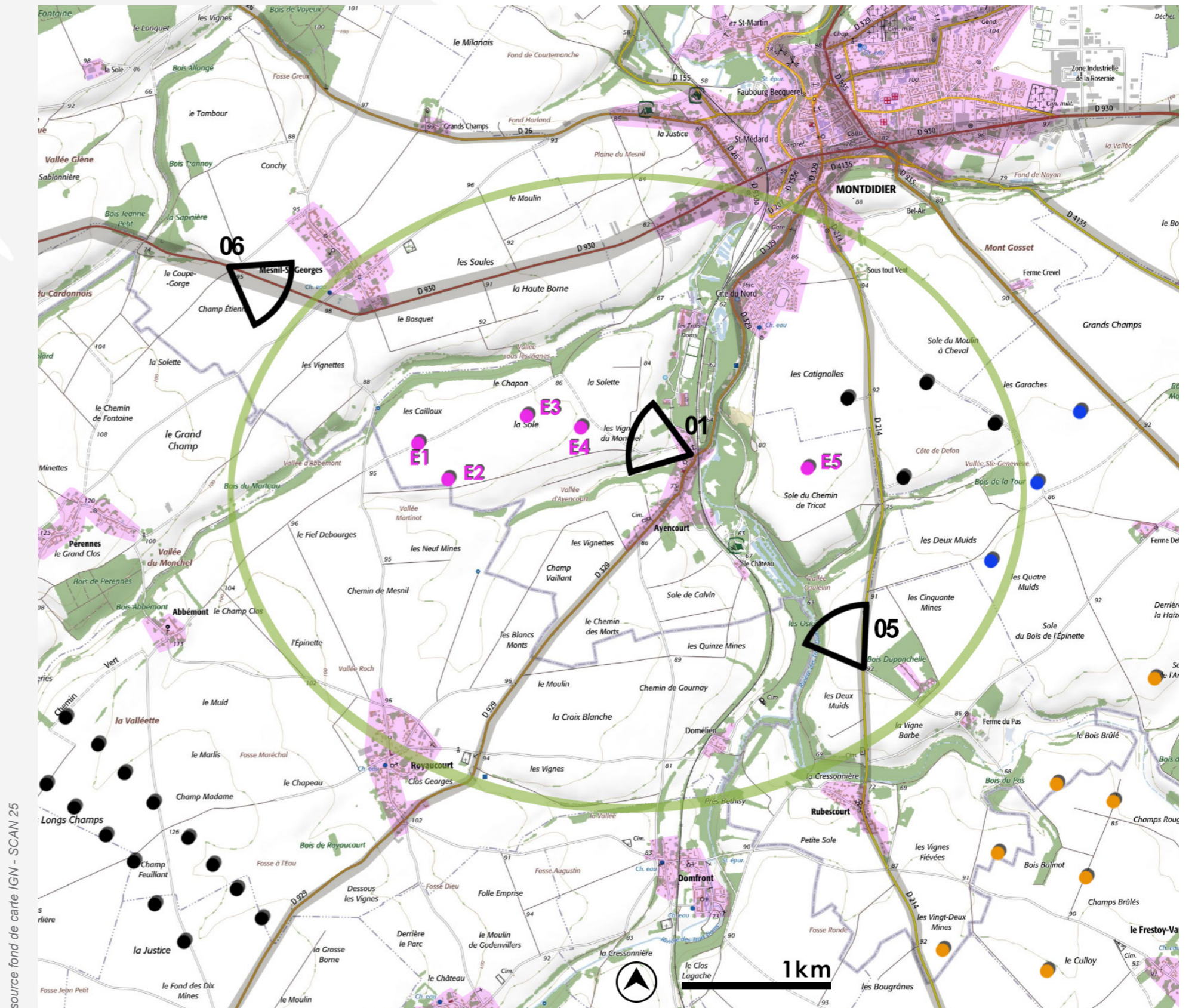
Éoliennes projetées des Moulins du Monchel (le sigle E correspond à L dans le RNT)

Éoliennes construites

Éoliennes dont les PC sont accordées

Éoliennes projetées

Photomontages comparatifs



source fond de carte IGN - SCAN 25

SOURCE

# 01 - AU COEUR DU VILLAGE D'AYENCOURT



VARIANTE 1

Les éoliennes E3, E4 et E5 sont les plus prégnantes depuis ce point de vue en raison de leur proximité avec la vallée des Trois Doms. Les trois autres machines E1, E2 et E6, plus éloignées sont masquées au moins partiellement par l'habitat.



VARIANTE 2

Cette variante n'offre aucune différence depuis ce point de vue puisque E3, E4 et E5 restent les plus prégnantes .



VARIANTE 2 bis

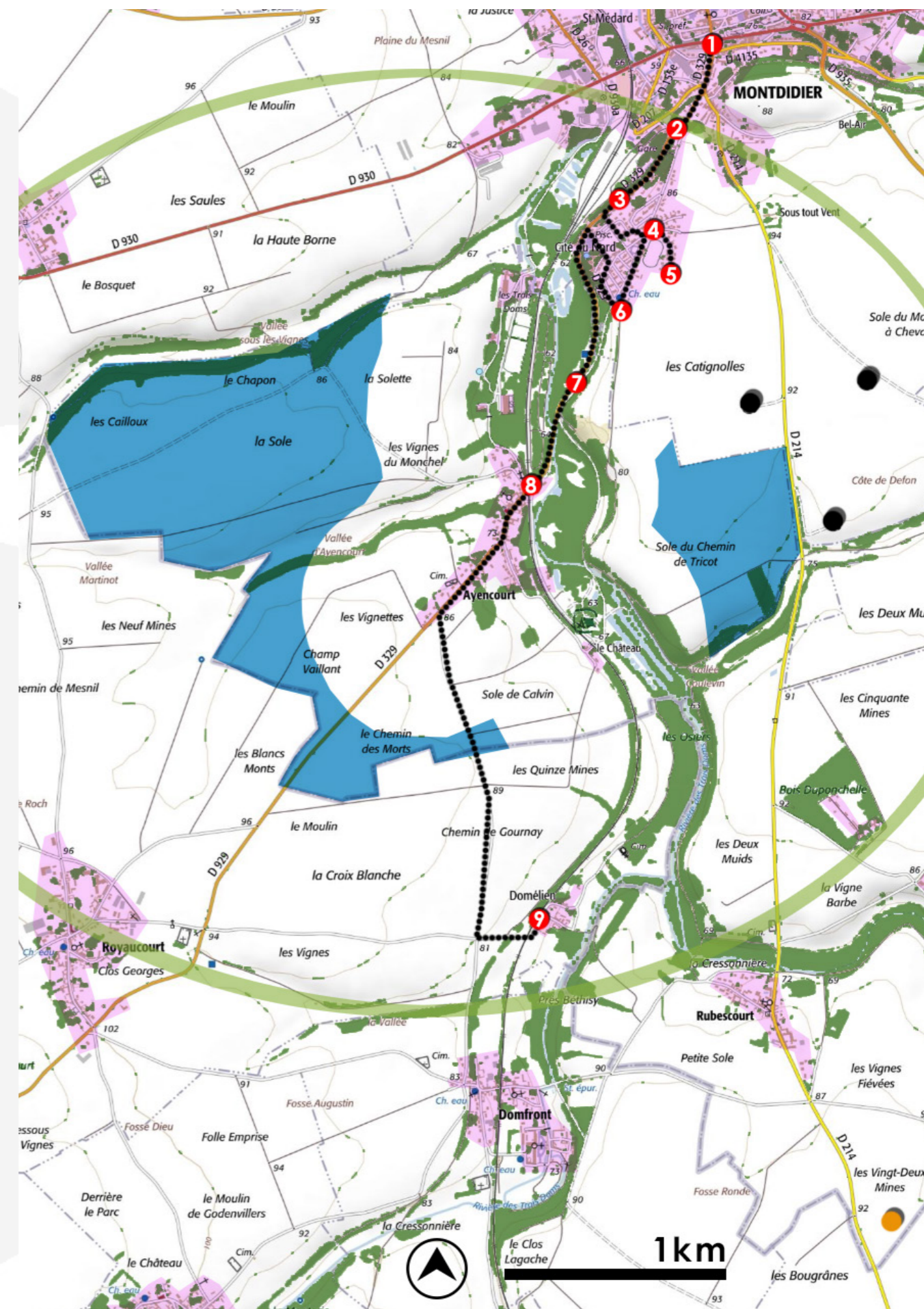
Cette variante n'offre aucune différence depuis ce point de vue puisque E3, E4 et E5 restent les plus prégnantes même si E4 et E3 montrent un rapprochement visuel.

## L'IMPACT SPÉCIFIQUE DU PROJET VIS-À-VIS DE LA VALLÉE DES TROIS DOMS

La vallée des Trois Doms est le micro paysage le plus proche de la ZIP et de ce fait du projet. Cette vallée est encaissée et fortement boisée sur la frange en interface avec les deux parties du projet des Moulins du Monchel.

Une analyse séquentielle a été réalisée pour déterminer les points de vues présentant le plus de sensibilité ou de risques d'impacts visuels lors de l'établissement du projet des Moulins du Monchel.

Un tracé suivant la vallée a été suivi au sortir de la ville de Montdidier jusqu'à Ayencourt. Bien que les infrastructures routières principale ne suivent ensuite plus le tracé de la vallée en direction du sud, un ultime point de vue a été réalisé à Domélien après la pointe de la ZIP ouest.





01 - Depuis Montdidier, l'encaissement de la vallée est parfois perceptible comme sur ce point de vue. Il s'agit également de la section de vallée la moins boisée. De ce fait, les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont partiellement visibles ce qui augure une visibilité des projets des Garaches et des Moulins du Monchel (du moins de l'éolienne E5).



02 - La RD329 remonte ensuite sur le versant et se boise très rapidement. Quelques ouvertures sont toutefois aménagées en sortie de Montdidier et permettant d'apercevoir subrepticement le versant opposé, tout aussi boisé. Les éoliennes ne devraient pas être visibles depuis ce point de vue.



03 - En sortie de ville, sur la RD329, en amont de la cité Nord, les versants sont très boisés et occultent les plateaux environnants, y compris sur les sections où l'habitat s'est implanté et a donc permis un élargissement des perspectives. Seule l'éolienne E5 devrait être perceptible en bouts de pales depuis ce secteur. Pour observer toutes les machines il sera nécessaire de monter sur le versant dans la cité Nord.

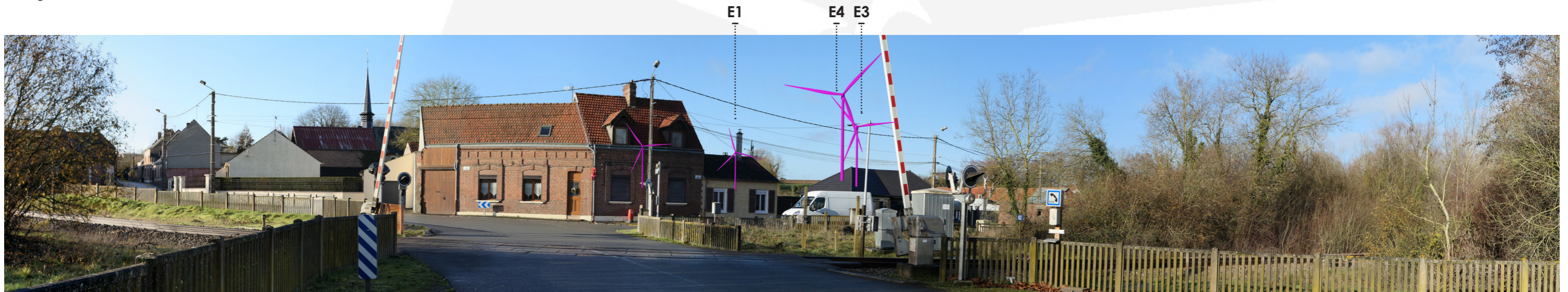


Dans la cité Nord, les éoliennes existantes sont perceptibles tout comme le versant opposé de la vallée. L'éolienne E5 devrait de ce fait présenter une certaine prégnance tandis que les éoliennes sur l'ouest de la ZIP devraient partiellement être masquées par l'urbanisme et la végétation





07 - Toute la section de route entre la cité Nord et l'entrée progressive dans Ayencourt est boisée et les premières maisons n'offrent aucune ouverture sur le paysage environnant. Les éoliennes projetées seront donc masquées par la végétation



08 - In fine, c'est en arrivant au passage à niveau à l'entrée d'Ayencourt que se fait la plus grande ouverture visuelle, notamment en direction de l'ouest. Les éoliennes placées sur l'ouest de la ZIP présentaient donc des risques plus importants de surplomb et c'est ce point de vue qui a été sélectionné pour analyser les variantes. Une fois passé ce point, les infrastructures routières principales n'utilisent plus le tracé de la vallée. Un dernier point de vue (ci-dessous) a été fait à Domélien pour vérifier la pertinence des effets visuels du projet sur le paysage de la vallée des Trois Doms. Il a été conservé comme point de vue de photomontage (PM 8).



09

# PM 05 - RD214 À L'EST DU PROJET ET DE LA VALLÉE DES TROIS DOMS



VARIANTE 1

L'éolienne E5 accompagne le parc du Moulin à Cheval. On perçoit la différence de gabarit, notamment en ce qui concerne le diamètre du rotor. Les 5 machines à l'ouest disparaissent partiellement derrière la ripisylve de la vallée des Trois Doms. Les éoliennes les plus éloignées (E1, E2 et E6) ne sont visibles qu'en bouts de pales tandis que les plus proches (E3 et E4) ont un quart de la base du mât qui disparaît derrière la végétation. On peut toutefois noter que l'apparition de l'éolienne E6 rend moins claire l'implantation même au travers des seuls bouts de pales décelables.



VARIANTE 2

Cette variante montre une différence ténue avec l'éolienne E6 qui a disparu mais qui n'était que partiellement visible. Selon les portions de routes considérées et les boisements en place, la disparition de la E6 limitera fortement l'extension de l'angle visuel impacté, ce qui est favorable.



VARIANTE 2 bis

Le déplacement de l'éolienne E4 est peu perceptible puisque la visibilité des éoliennes reste limitée derrière la ripisylve.

# PM 06 - RD930 AU NORD EN SORTIE DE MESNIL-SAINT-GEORGES



VARIANTE 1

La RD930 est l'axe de visualisation du projet par excellence. La différenciation de gabarit entre l'éolienne E5 et le parc du Moulin à Cheval est confirmée depuis ce point de vue. Les 5 autres éoliennes forment une grappe dont l'implantation manque de cohérence visuelle, l'éolienne E6 étant trop décentrée.



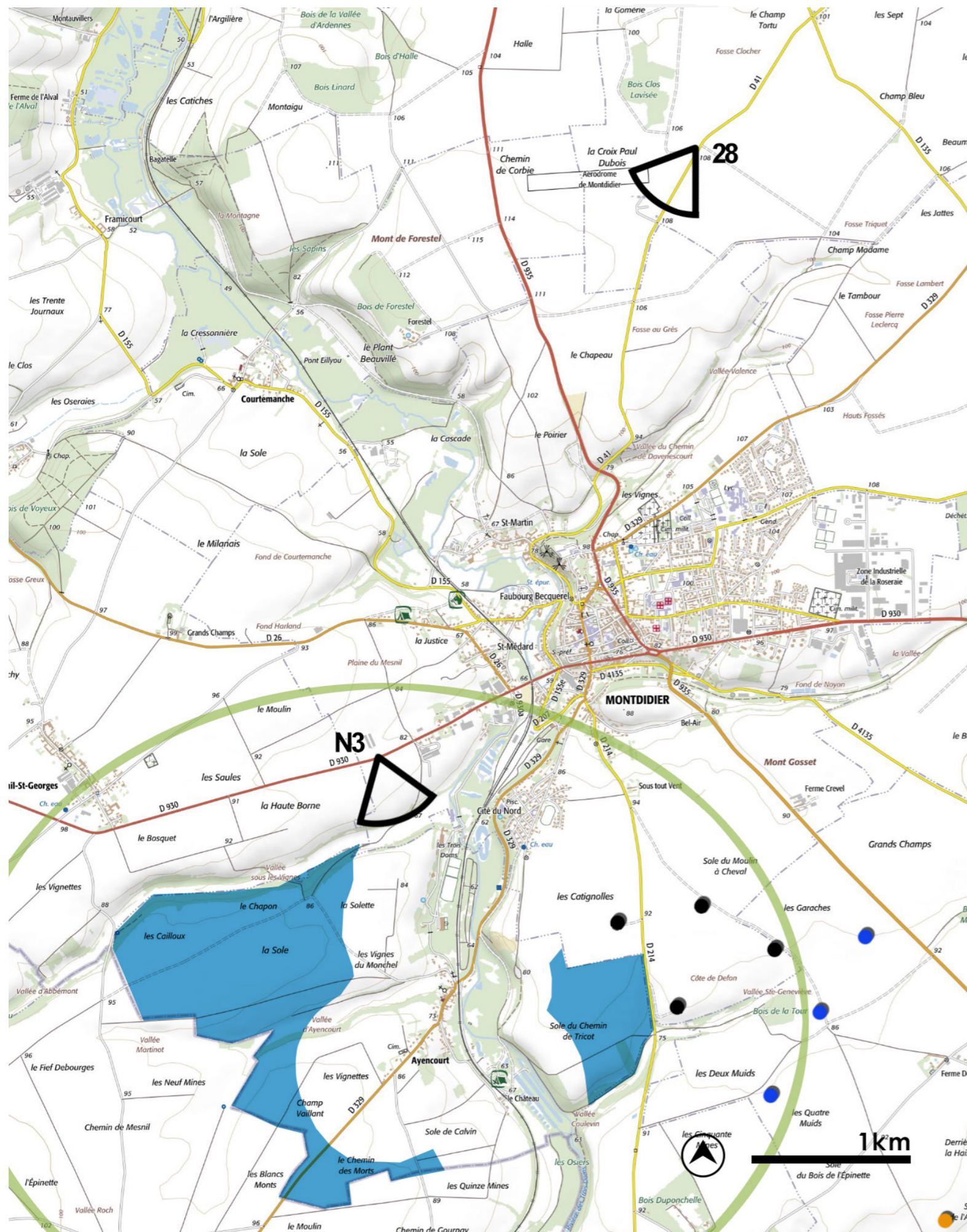
VARIANTE 2

Cette variante avec l'éolienne E6 en moins montre une formation plus cohérente avec les deux lignes lisibles de l'entité ouest du projet.



VARIANTE 2 bis

Le déplacement de l'éolienne E4 par rapport à la variante 2 permet de créer une grappe plus homogène depuis ce point de vue.



Les points de vues proposés dans le volet paysager initial ont fait l'objet d'une demande de complément de la DREAL pour intégrer des points de vues permettant d'évaluer l'impact des différentes variantes sur le patrimoine de Montdidier.

Deux points de vues ont donc été sélectionnés de manière à faire cette comparaison correctement.